



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE 26000

Témoin de l'engagement de DIAN en faveur du développement durable

Le présent certificat est décerné ce jour à DIAN à l'issue de l'analyse de ses engagements de progrès par le Comité de Labellisation LUCIE.

Celui-ci a considéré, au regard de l'évaluation de maturité RSE réalisée lui décernant un score supérieur à 500 points sur 1000, que les engagements pris permettront de faire progresser l'organisation de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale.

Le présent certificat est délivré à DIAN pour une durée de 4 ans, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés après une période de 24 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 24/06/2025

Le Président de l'Agence LUCIE
M. Alan FUSTEC